

DATE DE CONVOCAION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/03

Objet / Acceptation d'un don / libéralité reçue et versement à l'attention du Secours Gibervillais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un ensemble de dons libres faits au bénéfice de la commune par plusieurs tiers à l’occasion de cérémonies de mariage célébrées en mairie.

Monsieur le Maire précise que ces libéralités reçues s’élèvent à hauteur de 516.31 €.

Au regard de cette somme, Monsieur le Maire propose que son intégralité soit reversée par la commune à l’attention du Secours Gibervillais, qui œuvre chaque jour afin de venir en aide aux personnes les plus démunies résidant sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ACCEPTTE les dons faits par plusieurs tiers de la commune à son bénéfice, pour un montant cumulé de 516.31 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet,

DÉCIDE de reverser l’intégralité de cette somme de 516.31 € à l’attention du Secours Gibervillais, au titre d’une subvention exceptionnelle pour l’année 2023,

PRÉCISE que ce reversement sera réalisé par un mandat au chapitre 65.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023